

La formation en résumé

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un référent en santé et sécurité du travail (RSSCT), déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou bien appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprise ou à un organisme professionnel de prévention.

En interne, peuvent être désignés RSSCT: tout collaborateur d'entreprise intéressé quelque soit sa fonction ou son positionnement, élu ou suppléant du CSE, Délégué du personnel.

Le référentiel choisi est celui utilisé pour la formation des anciens représentants du personnel au CHSCT, conforme à celui imposé par la DIRECCTE en la matière. Une attestation réglementaire spécifique est d'ailleurs remise à chaque participant à l'issue de la formation, dès lors que l'évaluation des compétences acquises le permettra.

Cette action de formation est obligatoirement inscrite au Plan de Développement des Compétences de l'entreprise.

Objectifs :

- Appréhender le fonctionnement et les rôles d'un RSSCT
- Maitriser la détection des risques et savoir calculer une criticité
- Savoir établir un plan de prévention, le document unique et la feuille individuelle
- Savoir exercer le droit à l'information et à la consultation du RSSCT

Participants :

Responsable RSSCT désigné par l'entreprise: tout collaborateur d'entreprise intéressé quelque soit sa fonction ou son positionnement, élu ou suppléant du CSE (indépendamment de la taille de l'entreprise), Délégué du personnel

Prérequis :

Avoir été désigné RSSCT et avoir une appétence naturelle pour les questions de santé et sécurité au travail

Le programme

L'environnement du RSSCT

- Les différents organes dans l'établissement
- Les acteurs internes/externes de la prévention
- La responsabilité civile et pénale
- Les obligations d'évaluation des risques

Le RSSCT

- Les principes de la prévention
- Le rôle du RSSCT
- Les moyens du RSSCT
- La fiche individuelle
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Le droit d'alerte et de retrait

1 395 €

(non assujetti à la TVA sauf formation à Roanne)



3 jours (21 heures)



Training

-10%

Formation en tandem avec :
Les missions des élus et suppléants du CSE en matière de Santé, Sécurité, Hygiène et Conditions de Travail (SSCT, CSSCT, anciennement CHSCT)

Ou

Etre Référent CSE pour la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Ou

Etre Référent RH pour la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Ou

Manager la santé et la sécurité au travail pour tout auditeur SST (norme ISO 45 001 et norme ISO/IEC TS 17 021-10)

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 03/06, 04/06, 05/06
- 23/11, 24/11, 25/11

Marseille - 04 91 14 26 90

Sessions à venir - Nous contacter

Les risques

- Les accidents du travail et l'enquête accident (arbre des causes)
Les maladies professionnelles
L'étude d'un poste de travail et notion d'ergonomie de postes
Déplacements aux postes et infrastructures avec les élus
La criticité des risques

L'identification des risques

- Bruit
TMS
Vibrations
Amiante
- Produits chimiques
- Chutes
- Activités physiques
- Electricité
- Incendie
Stockage
Circulation
Risques routiers
Risques psychosociaux
Gestes et postures

L'organisation

Les réunions, organisation, ODJ et PV
Savoir prendre la parole et préparer ses messages

Evaluation des acquis subordonnant la remise d'une attestation réglementaire spécifique

QCM de questions

En cas d'échec à l'évaluation des compétences, l'attestation ne pourra être remise

Les + de la formation:

Formateur expérimenté et issu de la profession, agréé par la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes

Mise en situation des participants avec la manipulation de modèles anatomiques pour les gestes et postures

Mise en situation des participants avec l'utilisation de matériel de cartographie des risques

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques:

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Echanges, analyses de pratiques, mises en situation et cas réels d'entreprises.

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 10-12 participants maximum.

Suivi et évaluation de la formation:

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation.
Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.